

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTRÉAL, MARDI, 9 FÉVRIER 1847.

No. 9

LETTRE APOSTOLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX Qui indique un Jubilé universel pour implorer le secours divin.

PIE IX,

A tous les fidèles qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

Elevé par les impénétrables desseins de la Providence, malgré notre indigence, au faîte du Siège Apostolique, nous connaissons trop bien les difficultés des tems et des circonstances présentes pour ne pas sentir combien nous avons profondément besoin du secours d'en haut pour préserver le troupeau du Seigneur des embûches cachées partout, pour relever et régler selon le devoir de Notre charge les affaires de l'Eglise catholique. Aussi, jusqu'à ce jour, nous n'avons cessé d'adresser des prières continuelles au Père des miséricordes, afin qu'il daigne fortifier de sa vertu nos faibles forces et éclairer Notre esprit de la lumière de sa sagesse, pour que le ministère apostolique qui Nous est confié tourne à l'avantage et à la félicité de la chrétienté tout entière, et qu'enfin les flots s'apaisant, le vaisseau de l'Eglise se repose des longues agitations de la tempête. Mais comme ce qui est un bien commun doit être demandé par des vœux communs, nous avons résolu d'exciter la piété de tous les fidèles de Jésus-Christ, afin que leurs prières étant jointes aux nôtres, nous implorions avec plus d'ardeur le secours de la droite du Tout-Puissant. Et comme il est certain que les prières des hommes seront plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs, c'est-à-dire avec des consciences libres de toute souillure, Nous avons résolu d'imiter l'exemple que nous ont donné nos Prédécesseurs au commencement de leur pontificat, en ouvrant avec une libéralité apostolique aux Fidèles de Jésus-Christ les célestes trésors d'indulgences dont la dispensation nous a été confiée, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété et lavés des tâches du péché par le sacrement de pénitence, ils approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, obtiennent sa miséricorde et trouvent grâce auprès de lui. Pour ces motifs, nous annonçons à l'univers catholique une indulgence en forme de jubilé.

C'est pourquoi, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et en l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, en vertu de cette puissance que nous en soyons, nous donnons et accordons, par la teneur des présentes, Indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à tous et chacun des fidèles, de l'un et de l'autre sexe, demeurant dans notre bonne ville, lesquels, depuis le deuxième dimanche de l'Avent, c'est-à-dire depuis le 6 décembre inclusivement, jusqu'au vingt septième jour du mois inclusivement, jour de la fête de saint Jean apôtre, visiteront deux fois, pendant ces trois semaines, les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, ou bien l'une de ces églises, y prieront avec dévotion durant quelque espace de tems, jeûneront le mercredi, le vendredi et le samedi de l'une de ces trois semaines, et dans le même intervalle de ces trois semaines, se confesseront et recevront avec respect le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et feront quelque aumône aux pauvres, chacun selon sa dévotion, et pour tous ceux qui, demeurant hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, visiteront deux fois les Eglises désignées, au reçu de la présente, soit par les ordinaires, soit par leurs vicaires ou officiaux, soit d'après leur ordre, et, à leur défaut, par ceux qui ont la conduite des âmes dans ces mêmes lieux; qui, ayant visité deux fois ces églises, ou quelque une d'elles dans le même espace de trois semaines, (lesquelles seront déterminées par les autorités indiquées ci-dessus,) et qui accompliront avec dévotion les autres œuvres ci-dessus énumérées; nous leur accordons aussi par ces présentes l'Indulgence plénière de tous leurs péchés, comme on a coutume de l'accorder dans l'année du Jubilé à ceux qui visitent certaines églises dedans ou dehors la ville de Rome.

Nous accordons aussi que ceux qui sont sur mer ou en voyage, aussitôt qu'ils seront dans les lieux de leurs domiciles, puissent gagner la même indulgence, en remplissant les conditions ci-dessus marquées, et en visitant deux fois l'église cathédrale, principale ou paroissiale du lieu de leur domicile. Et à l'égard des réguliers de l'un et de l'autre sexe, de ceux même qui vivent en perpétuelle clôture, et de tous autres, quels qu'ils puissent être, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, même ceux qui sont en prison, ou détenus par quelque infirmité corporelle ou autre empêchement, qui ne pourront accomplir les œuvres exprimées ci-dessus, ou quelques-unes d'elles, nous permettons pareillement qu'un confesseur du nombre de ceux qui sont déjà approuvés par les ordinaires des lieux puisse lui commuer les dites œu-

vres en d'autres œuvres de piété, ou les remettre à un autre tems peu éloigné, et enjoindre des choses que les pénitens pourront accomplir. Nous autorisons aussi le même confesseur à dispenser de la réception de l'Eucharistie les enfans qui n'ont point encore fait leur première communion.

Nous donnons de plus à tous et à chacun des fidèles séculiers et réguliers, de quelque ordre et institut qu'ils soient, la permission et le pouvoir de se choisir à cet effet pour confesser tout prêtre tant séculier que régulier, du nombre de ceux qui sont approuvés par les Ordinaires des lieux, (les religieuses même, les novices et les femmes vivent dans le cloître, pourront user de cette permission, pourvu que le confesseur soit approuvé *pro monialibus*,) lequel pourra les absoudre et délier dans le for de la conscience, et, pour cette fois seulement, d'excommunication, suspenses, condamnations ecclésiastiques et censures, soit à *jure*, soit *ab homine*, prononcées et portées, pour quelque cause que ce soit (hormis celles qui sont exceptées plus bas,) et aussi de tous péchés, excès, crimes et délits quelques graves et énormes qu'ils puissent être, même réservés en quelque manière que ce soit aux Ordinaires des lieux, ou à Nous et au Siège Apostolique, et dont l'absolution ne serait pas censée accordée par toute autre concession, quelque étendue qu'elle fût; lequel confesseur pourra, en outre, commuer toutes sortes de vœux, même faits avec serment et réservés au Siège apostolique, (excepté les vœux de chasteté, de religion, et ceux par lesquels on contracte une obligation envers un tiers, lesquels auraient été acceptés par lui, ou dont l'omission lui porterait préjudice; ainsi que les vœux dits préservatifs du péché, à moins que la commutation de ces vœux ne soit jugée aussi utile que leur première matière pour réprimer l'habitude du péché,) et d'autres œuvres pies et salutaires, en imposant néanmoins à tous et à chacun d'eux, dans tous les cas susdits, une pénitence salutaire, et autre chose que ledit confesseur jugera à propos de leur enjoindre.

Nous accordons en outre la faculté de dispenser d'irrégularité contractée par violation des Censures, en tant qu'elle ne pourrait être déferée au for extérieur, ou ne pourrait y être déferée facilement. Nous n'entendons pas néanmoins par ces présentes, dispenser d'aucune irrégularité publique ou occulte, défaut, note d'infamie, incapacité ou inhabileté; de quelque manière qu'elle ait été contractée, ni donner aucun pouvoir de dispenser sur ces objets, ou de réhabiliter et de remettre dans le premier état, même au for de la conscience, ni que les présentes doivent déroger à la constitution et aux déclarations de notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, relativement au sacrement de Pénitence, ni aussi que les présentes puissent ou doivent servir en aucune manière à ceux qui auraient été nommément excommuniés, suspens ou interdits par Nous ou par le Siège Apostolique, ou par quelque autre prélat ou juge ecclésiastique, ou qui auraient été autrement déclarés ou dénoncés publiquement comme ayant encouru des censures et autres peines portées par des sentences, à moins que, dans l'espace desdites trois semaines, ils n'aient satisfait, ou ne se soient accordés avec les parties intéressées. Que si dans ledit terme ils n'ont pu satisfaire au jugement du confesseur, nous accordons qu'ils puissent être absous dans le for de la conscience, à l'effet seulement de gagner les indulgences du jubilé, avec l'obligation de satisfaire aussitôt qu'ils pourront.

C'est pourquoi Nous mandons et ordonnons expressément par ces présentes, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun de nos vénérables Frères les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats des églises, à tous les ordinaires des lieux, quelque part qu'ils soient, et à leurs vicaires et officiaux, ou, à leur défaut, à ceux qui ont la conduite des âmes, que, lorsqu'ils auront reçu copies des présentes, même imprimées, ils les publient ou les fassent publier aussitôt que, devant Dieu, ils le jugeront convenable, en vue des tems et des lieux, dans leurs églises, diocèses, provinces, villes, bourgs, territoires et lieux, et qu'ils désignent aux peuples convenablement préparés, autant que faire se pourra, par la prédication de la parole de Dieu, les églises à visiter et le tems pour le présent jubilé.

Ces présentes pourront avoir et auront leur effet, nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et particulièrement celles par lesquelles la faculté d'absoudre en certains cas y exprimés, est tellement réservée au Pontife romain tenant pour lors le Saint-Siège, que, semblables ou différentes concessions d'indulgences et de facultés de cette sorte ne peuvent être d'aucun effet à qui que ce soit, s'il n'en est fait mention expresse, ou s'il n'y est spécialement dérogré; comme aussi, nonobstant la règle de ne point accorder d'indulgence *ad instar*, et nonobstant tous statuts et coutumes de tous

ordres, congrégations et instituts réguliers, même confirmés par serment et autorité apostolique, et de quelque autre manière qu'ils aient pu l'être, nonobstant enfin tous privilèges, Indults et Lettres apostoliques accordées en quelque forme que ce puisse être à ces mêmes ordres, congrégations et instituts, et aux personnes qui les composent, même approuvés et renouvelés : aux-quelles choses, et à chacune d'icelles, comme aussi à tous autres contraires, nous dérogeons pour cette fois, spécialement, nommément et expressément, à l'effet des présentes ; encore que d'icelles et de toute leur teneur il fallût faire mention ou autre expression spéciale, spécifique et individuelle, et non par des clauses générales équivales, ou qu'il fût besoin d'observer pour ce quelque autre formalité particulière, réputant leur teneur pour suffisamment exprimée dans ces présentes, et toute la forme prescrite en ce cas pour dûment observée. Et afin que les présentes, qui ne peuvent être portées partout, puissent plus facilement venir à la connaissance de tous les fidèles, nous voulons qu'en tous lieux foi soit ajoutée aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, telle qu'on l'ajouterait aux présentes, si elles étaient exhibées et représentées en original.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le vingt-deux novembre mil huit cent quarante-six, la première année de notre pontificat.

Ami de la Rel.

Lettre de Sa Sainteté aux membres du conseil de l'Association pour la Propagation de la Foi.

PIE IX, PAPE.

Bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

La lettre que vous Nous avez respectueusement adressée en témoignage de la joie et de la vive allégresse qu'a excitée en vous Notre élévation à la suprême dignité de chef de l'Eglise, Nous a été très-sensible, et a rempli Notre cœur d'une douce satisfaction. Elle Nous a donné une preuve insigne de votre vénération pour le Saint-Siège apostolique, en même temps que de votre filiale affection pour Notre personne. Mais ce qui, dans cette lettre, a surtout comblé Notre âme de joie, c'est que Nous y avons clairement reconnu combien vous avez à cœur de contribuer de tous vos moyens à développer de jour en jour et à rendre de plus en plus florissante cette association pour la propagation de la foi, et qui a toujours été l'objet de Notre vive affection. Nous louons pleinement dans le Seigneur ce zèle éclatant que vous témoignez pour elle, et Nous voulons que vous sachiez que, pour toutes les choses qui seraient propres à accroître la prospérité et la splendeur de l'Association, et qui pourraient dépendre de Notre volonté, vous pouvez pleinement compter sur Notre concours. Répondant d'ailleurs au témoignage du zèle qui vous a dicté vos paroles, par un égal témoignage de Notre paternelle bienveillance. Nous vous accordons à tous affectueux-ement et du plus profond de Notre cœur, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 19^e jour d'août 1846, l'an premier de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Le monopole expirant ne ralentit pas pour cela ses entreprises. Il est aussi envahissant sous M. de Salvandy que sous M. Villemain, et il rencontre les mêmes résistances. Voici, à ce sujet, quelques détails que nous empruntons au *Natioal*. On sait que ce champion de la liberté est grand partisan du monopole universitaire, comme de tous les autres. Sa narration n'en est que plus divertissante. Nous le laissons parler.

« Il y a quelques mois, M. de Salvandy avait donné ordre à ses inspecteurs-généraux d'examiner toutes les parties de l'enseignement dans les collèges royaux, et l'enseignement religieux n'était pas excepté. C'est un droit que les délégués du ministre exercent depuis longtemps et sans obstacle : partout, jusqu'à présent, l'enseignement des aumôniers avait été examiné comme tous les autres.

« Toutefois, il advint qu'au collège royal de Mâcon, lorsque les inspecteurs-généraux voulurent savoir si les élèves étaient instruits et sur l'histoire-Sainte et sur la doctrine chrétienne, l'aumônier intervint le plus honnêtement qu'il put, et déclara qu'un ordre précis de son évêque lui défendait expressément de laisser interroger les enfans sur son enseignement. La défense était formelle, et l'évêque d'Autun n'entend pas raillerie. L'aumônier annonça donc que ce genre d'examen n'aurait pas lieu, attendu l'ordre de son supérieur ecclésiastique.

« Rapport des inspecteurs au ministre. Celui-ci, qu'on touchait à l'endroit sensible, en fut suffoqué. Il écrivit sur-le-champ à son collègue le garde-des-sceaux, pour lui dénoncer cette atteinte portée aux droits de l'Etat. La lettre fut envoyée à l'évêque avec de bénignes observations de M. Martin. Monseigneur d'Autun répondit d'une façon fort tranquille et légèrement ironique aux prétentions du ministre de l'instruction. Il n'admet pas la compétence des inspecteurs pour l'enseignement catholique : le droit de l'Université s'arrête à la porte du sanctuaire, et si l'évêque en a la clef, il ne se soucie nullement de la prêter, même pour un jour, à des profanes. L'affaire a traîné en longueur, et tout récemment le grand-maitre a écrit une nouvelle lettre, mais grandiose, cette fois..., et dans laquelle il déclare qu'il n'entend pas réduire ses fonctions à celles d'un surveillant de pédagogie, et qu'il ne sera pas le ministre de la désertion des droits de l'Etat.

Nous croyons que cette phrase est textuelle ; les grandes pensées viennent du cœur.

« On attend la réponse de l'évêque d'Autun, qui ne paraît pas d'humeur très-accommodante. Mais voilà qu'un autre prélat élève encore de plus hautes prétentions. Celui-ci nie au ministre le droit de nommer ses fonctionnaires quand ceux-ci sont aumôniers. C'est l'archevêque de Reims qui prétend avoir seul le droit de disposer de ses prêtres. Il ne se contente pas du pouvoir d'empêcher, ou de présenter, d'autoriser, il réclame la faculté de choisir et de donner le titre. Il resterait au ministre la fonction d'apposer sa griffe et le timbre sec de l'Université.

« C'est révoquer M. de Salvandy à un rôle de garçon de bureau, et, à défaut de qualités plus hautes, son amour propre nous fait penser qu'il aspire à mieux. »

Nous ignorons absolument si ces historiettes sont vraies, mais elles nous paraissent très-vraisemblables. Rien n'est plus ordinaire que de voir l'Université trancher de l'évêque, rien n'est plus naturel que de voir les évêques maintenir les droits de leur charge, qui sont les droits de la conscience chrétienne, et c'est pourquoi M. de Salvandy a grand tort d'être si entreprenant, car il ne réussira point. Comment peut-il espérer qu'un évêque soucieux de ses devoirs s'en rapportera à d'autres qu'à lui-même du soin de choisir les prêtres auxquels sera confiée la mission si importante et si difficile de représenter, d'enseigner et de défendre la religion dans les collèges ? Il ne faut pas là des serviteurs de l'Etat, mais des serviteurs de Dieu ; l'évêque a seul la qualité pour les choisir, et moins que jamais il lui est permis d'abdiquer au profit de qui que ce soit un pouvoir qui est l'unique et bien fragile garantie des familles. Si l'Université veut avoir des aumôniers, il faut qu'elle en passe par cette condition.

Quant au prétendu droit des inspecteurs à interroger les enfans sur la doctrine chrétienne, nous ne savons s'ils l'ont jamais exercé, mais nous doutons fort qu'on le leur ait jamais reconnu. Mgr. l'évêque d'Autun n'est pas le premier qui ait coupé court à cette prétention. Si le *National* est curieux de connaître en quels endroits elle a déjà été repoussée, nous pourrions le satisfaire. Outre que les laïques sont sans titre et sans droits pour se livrer à de pareilles inquisitions, ce serait une chose ridicule et qui compromettrait par trop leur dignité d'interroger des enfans qui en savent plus long qu'eux-mêmes sur ces matières. Voyez M. Libri, qui a écrit quelque part que Jésus-Christ est né dans une *écurie de Nazareth*, posant des questions sur la doctrine chrétienne et sur l'histoire sainte ! *Univers*

Les journaux sont les archives des bagatelles.

VOLTAIRE.

BULLETIN.

Entrée de Son Excellence le Gouverneur Général.—Banque d'Epargne.— Voyage de Mgr. Power.—Suite des nouvelles de l'Hibernia.—Inondation à Rome.—Famine en Irlande et dans les îles d'Ecosse.—Choléra en Perse.—Le boy de Tunis à Lyon.—Trois d'un curé de la Meurthe, en faveur de l'éducation.

—Samedi dernier, à deux heures après-midi, Son Excellence le comte d'Elgin a fait son entrée dans cette ville par la barrière St. Antoine, où Elle était attendue par Son Honneur le Maire et la corporation, qui lui ont adressé un discours de circonstance, auquel Son Excellence a répondu sur le champ. Les différentes sociétés nationales, celles du feu et une multitude innombrable étaient rangées depuis la place d'armes jusqu'à la maison du gouvernement ; et saluèrent Son Excellence à mesure qu'Elle passait dans les rangs, avec des acclamations et des applaudissemens sans cesse répétés. Arrivé à la maison du gouvernement, les Juges, en présence du comte de Cathcart, des membres du Conseil Exécutif et des officiers publics reçurent le serment d'usage de Son Excellence. Après quoi, Son Honneur le Maire lut le discours qui avait été adopté à la dernière assemblée publique ; auquel Son Excellence répondit, de manière à gagner l'approbation de tous les partis. C'est un heureux pronostic pour l'avenir, qu'il ait pu, dès la première entrevue, se concilier tous les esprits, dans l'espérance qu'il saura un jour se réunir tous les cœurs.

—Nous voyons avec plaisir que la banque d'Epargne prospère de plus en plus comme on peut le voir par l'extrait suivant des minutes ; c'est une bonne chose de mettre ses économies dans une banque d'Epargne, ne fussent que celles que l'on ferait sur les boissons, on serait peut être bien aise, de les retrouver un jour.

« Extrait des minutes d'une assemblée spéciale du Bureau des Directeurs tenue mardi, le 26 janvier, à laquelle assemblée, un état des affaires de l'Institution fut soumis par le Secrétaire et Trésorier, sur quoi il fut résolu :—

« Que l'état maintenant produit justifie pleinement le Bureau d'avancer le taux de l'intérêt à cinq par cent sur tous les dépôts fait depuis et après le premier Janvier courant. »

— Mgr. Power, évêque de Toronto, est parti mercredi le 20 janvier dernier. Il a passé par Buffalo pour prendre le chemin de fer qui le conduira par Philadelphie, à Boston où il doit s'embarquer le 1^{er} janvier pour Liverpool.

— Lord Morpeth devait proposer au Parlement un nouveau plan d'éducation nationale.

Le *Great Britain* est toujours dans son état de *statu quo*; il n'y a plus d'espérance que ses pavillons flottent encore sur les rivages de l'Amérique. Cependant on doit encore essayer aux grandes mers du printemps de le relever.

Sir J. G. Le Marchant, lieutenant-colonel de l'armée, est nommé gouverneur de Terre-Neuve.

— La lettre suivante de Rome en date du 12 décembre, annonce qu'il y a eu une tempête qui a occasionné une inondation considérable dans cette ville :

« Nous ne savons comment vous exprimer les effets de la tempête qui désole Rome depuis quatre jours, et qui dure encore. Jamais nous n'avons vu un tems pareil : des pluies torrentielles, des tonnerres continuels. Aussi le fléau des inondations, qui a fait tant de désastres en France, ravage-t-il en ce moment les Etats pontificaux. Le Tibre est débordé d'une manière effrayante : la moitié de Rome est dans ses eaux jaunâtres, et les personnes qui habitent le *Corso*, ont cinq pieds d'eau autour de leur maison. Tout le quartier du *Campo Marzo*, le *Ghetto*, le *Ripetto*, le *Corso* depuis la place du Peuple jusqu'à la place Colonna offrent l'aspect désolé d'un lac qui a tout envahi. Les habitans, surpris par la rapidité de l'inondation, se trouvent prisonniers, sans nourriture, et plusieurs sans secours possibles. Depuis 1805 on n'avait pas vu un pareil débordement. Il y a des pertes immenses. Les magasins, les caves sont submergés. Hier les eaux ont un peu baissé ; une partie du *Corso* est libre ; mais les barques circulent toujours dans les rues adjacentes, portant des vivres à ceux qui se trouvent encore emprisonnés.

« Le quartier des Juifs a plus souffert ; on ne peut pas connaître encore l'étendue des désastres ; les courriers n'arrivent plus ; deux ou trois ponts ont été emportés sur la grande route de Bologne et dans les Marches... »

En Irlande, à la famine se joignent comme c'est toujours l'ordinaire des maladies contagieuses et mortelles ; il faut y ajouter le froid sévère de l'hiver qui est plus grand en Europe cette année que de coutume. Le nord, le sud, l'est et l'ouest de l'Irlande font entendre d'un bout à l'autre la même plainte. Le comté de Donagal qui paraissait n'être pas si affligé que les autres est guère mieux à présent, et le cri *mort de faim* n'y est pas plus une nouveauté que dans les comtés de Skibbereen, Tyrarwley et Castlebar.

A Skibbereen, il était tombé une grande quantité de neige, et il y meurt beaucoup plus de monde que dans le tems le plus critique du choléra. La police ayant été avertie, que depuis quelques jours une maison était fermée, s'y rendit ; elle trouva sept cadavres dans un état de décomposition. Le curé de Castlehaven a conseillé à ses paroissiens d'enterrer leurs morts sans cercueils, c'est ce qui s'exécute dans tout le pays. On les enterre sans cercueils et sans larmes ! Oh riches ! quand saurez-vous employer vos richesses ? Quand vous coaliserez-vous pour chasser de vos terres un ennemi qui bientôt n'en fera plus qu'un désert ! — Qui pourrait lire sans frémir le trait suivant, tiré de *l'Ami de la Religion*, ainsi que celui que nous renvoyons dans l'article des nouvelles sous la rubrique d'*Irlande*.

« M. Cummins, magistrat du comté de Cork (Irlande), dans une lettre publique adressée au duc de Wellington, s'exprime ainsi :

« Ayant entendu parler de l'effroyable misère qui règne dans la paroisse de Miross, South Reen, je m'y suis transporté avec autant de pains que cinq hommes pouvaient en porter. En y arrivant, j'ai trouvé le village désert en apparence ; je suis entré dans quelques maisons. Dans la première, j'ai aperçu six fantômes ou squelettes, étendus au bout d'une chambre dans un coin obscur, sur la paille ; ils n'avaient pour se couvrir qu'une mauvaise couverture de cheval ; je m'approchai de ces malheureux, et je vis qu'ils avaient une fièvre brûlante ; ils étaient six personnes se serrant les unes contre les autres, l'homme,

la femme et quatre enfans. La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, je me vis bientôt entouré par deux cents fantômes, plusieurs étaient délirans ; j'entends encore leurs cris sauvages, je vois toujours leurs yeux hagards et leur physionomie sombre et farouche. Lorsque je voulus sortir, j'eus de la peine à me débarrasser des étreintes d'une femme qui avait au sein un enfant nouveau-né. La malheureuse et ses enfans étaient dans un état presque complet de nudité. La police a fait ouvrir une maison fermée depuis plusieurs jours ; on y a trouvé, gisant à terre, deux cadavres gelés, à demi-dévorés par les rats ! Une mère en délire a voulu, par pudeur, ensevelir et cacher sous des pierres le cadavre entièrement nu de sa fille morte, âgée de douze ans. Le docteur du dispensaire a trouvé dans une maison sept personnes abritées sous la même couverture. Un des membres de ce groupe humain était mort depuis plusieurs heures. Les survivans n'avaient pas eu la force d'enlever le corps ni de se mouvoir eux-mêmes. »

Dans les îles occidentales d'Ecosse, une population de 50,000 âmes est à la veille de mourir de faim, et il y a beaucoup de familles qui sont réduites à un seul et bien pauvre repas par jour. Le nombre de décès augmente tous les jours par suite du choléra du pays et de la dissenterie.

— La France a protesté contre l'usurpation de Cracovie par les puissances du Nord.

— La guerre civile continue en Portugal ; le parti de la Reine ne paraît pas le plus fort.

— En Espagne, le conseil des ministres n'avait encore pris aucune décision au sujet du changement du ministère.

— Le choléra fait encore des ravages à Frabecz en Perse, du 11 au 27 octobre il a enlevé 10,000 victimes, et aux dernières nouvelles il mourait encore par jour environ 200 personnes.

— Le bey de Tunis est arrivé le 20 à Lyon. Il en est reparti le lendemain, non sans avoir laissé de nouvelles marques de sa munificence. Il a remis entre les mains du maire une somme de 2,500 fr. en exprimant le vœu qu'elle fût consacrée en achats de combustibles qui seront distribués immédiatement aux pauvres. Il a donné en outre une somme de 1,600 fr. pour l'œuvre du Bon Pasteur et a consacré une somme considérable à d'autres libéralités, au soulagement d'infortunes particulières.

— On lit dans *l'Ami de la Religion* le trait suivant, que nous ne conseillons cependant pas d'imiter dans ce pays-ci :

« Dernièrement, le curé d'une des communes du département de la Meurthe, a trouvé un moyen tout à fait nouveau, mais efficace, pour vaincre la négligence coupable que ses paroissiens, comme la plupart des habitans de la campagne, mettent à procurer l'instruction primaire à leurs enfans. Il s'était rendu, le 25 novembre, à l'école de la commune, dans l'espoir d'y trouver réunis tous les enfans que leur âge appelait à la fréquenter, et aussi dans l'intention de stimuler, par sa présence et ses paroles bienveillantes, l'ardeur des jeunes étudiants ; mais à son grand regret, il ne trouva qu'une vingtaine d'enfans, au lieu de soixante qui devaient y être. Les deux tiers des places étaient vides et le découragement de l'instituteur était à son comble. Le digne pasteur se fit remettre la liste des élèves présens ainsi que celle des absens, et, le lendemain, en chaire, après une exhortation toute paternelle, il proclama l'une et l'autre. Le moyen produisit son effet ; dès le lundi suivant, l'école était au grand complet. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Par ordonnance du roi, en date du 2 décembre, Mgr. Darcimoles évêque du Puy, a été nommé archevêque d'Aix, et M. de Morlhon, vicaire-général à Auch, a été nommé évêque du Puy.

— Cinq prêtres des Missions-Etrangères, partis de Paris le 21 octobre dernier, se sont embarqués à Nantes sur un vaisseau qui a pris le large le 9 de novembre pour aller à Syngapour. Ces cinq missionnaires sont : MM. Issaly, du diocèse de Saint-Brieuc ; Jourdain, du diocèse de Dijon ; Collin, du diocèse de Saint-Dié ; Pourquié, du diocèse de Toulouse, et Dumont, du diocèse de Bayeux. Le premier est destiné pour la mission de la Malaisie ; le second doit aller à Pulo-Pinang, pour y être employé comme directeur et professeur dans le collège général qui est dans cette île. Les trois autres se rendront à Macao, d'où le procureur des missions doit le sé-

minaire des Missions-Etrangères est chargé les enverra dans les missions qui auront un plus pressant besoin d'ouvriers.

Ami de la Rel.
— M. le duc de Montmorency a fait une fondation pieuse dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse, en mémoire de Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui eut la tête tranchée le 30 octobre 1631, dans la cour du Capitole. Le jour anniversaire de ce tragique événement, la messe mortuaire a été célébrée à dix heures du matin par M. l'abbé Berdoulat, premier vicaire de la paroisse. C'est dans la chapelle de Saint-Exupère, évêque de Toulouse, que fut déposé, pendant deux ans, le corps de l'illustre gouverneur du Languedoc, pour être plus tard, comme on le sait, transporté à Moulins. Cette chapelle a reçu divers ornemens dus à la pieuse libéralité de M. le duc de Montmorency. L'on croit qu'une partie des restes de son illustre aïeul sera transportée et conservée dans un beau monument que la piété de la noble famille se plaira à embellir. *Idem.*

— Le 24 août a eu lieu dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, une cérémonie bien touchante. Un jeune homme, né dans l'hérésie protestante, faisait son adjuration publique au milieu d'un nombreux concours de ses nouveaux frères émus et édifiés. Après les cérémonies du baptême, le néophyte a reçu la sainte communion pour la première fois. Nous aimons à annoncer ces bonnes nouvelles, car le retour d'un frère égaré au bercail de Jésus-Christ est une fête dans la grande famille catholique. *Idem.*

ITALIE.

— L'on nous écrit de Milan, sous la date du 20 novembre :

« La ville et le diocèse ont été plongés hier dans la plus profonde affliction par le décès de notre cardinal-archevêque, comte de Gaisruck, à l'âge de soixante-treize ans, et dont il avait passé vingt-huit dans sa haute dignité. Il était également vénéré et chéri dans toute la Lombardie, que sa mort a profondément affligée. »

BAVIÈRE.

— L'on s'occupe, au diocèse de Wurtzbourg, avec la plus grande activité, des préparatifs nécessaires pour y recevoir les Rédemptoristes. Au lieu de l'ancien couvent d'Ebrach, ils occuperont les bâtimens du pèlerinage de Ste-Marie-au-Hêtre. Tous les curés du diocèse, appuyés de 160 autres prêtres, s'étaient réunis pour la fondation de ce nouvel établissement, qui a obtenu sans peine la sanction épiscopale.

SUISSE.

Saint-Gall.— Le collège catholique du grand-conseil de Saint-Gall a pris connaissance, le 12 novembre dernier, des statuts présentés par le vicariat apostolique, pour l'organisation des chapitres ruraux, de leurs divisions et de leurs opérations. Comme d'ordinaire, les libéraux ont fait de cette simple communication l'objet de débats qui ont occupé le collège pendant toute une séance. Celui-ci déclara n'avoir point à s'occuper d'une organisation qui ne concernait absolument que l'autorité ecclésiastique. En revanche, la pétition du vicaire apostolique relativement à une loi répressive des abus de la presse, a été repoussée par le grand conseil.

— Relativement aux affaires de Suisse, on écrit aujourd'hui à la *Presse* :

« Lausanne, 2 décembre 1846.

« La Suisse, et surtout la Suisse occidentale, continue d'être dans une grande fermentation. Après avoir triomphé à Genève, le radicalisme s'est tourné contre Fribourg. Le canton de Fribourg, pressé entre ceux de Berne et de Vaud, et qui compte à peine 90,000 habitans, renferme des populations diverses de culte, de langue et de mœurs. Le Fribourgeois parle l'allemand au-delà de la Sarine, le français en-deçà ; il est montagnard dans la Gruyère, agriculteur au pied des Alpes. Le canton presque tout entier est attaché à la foi catholique, et cet attachement est, à ce moment, le principe de son unité et de sa force ; cependant le district de Morat, réuni au canton de Fribourg après la révolution de 1798, est protestant, et, en réalité, plus bernois que fribourgeois. C'est à Morat et dans la ville de Fribourg que le radicalisme du canton a ses principaux points d'appui. Persuadée, par ce qui s'est passé à Genève, qu'il suffit à une minorité de se montrer audacieuse pour renverser tout ce qui lui résiste ; encouragée encore par ce qui vient de se passer à Bâle, où la minorité radicale, forte de l'appui qu'elle trouve dans les cantons voisins, a contraint le gouvernement à capituler et à condescendre à de nouvelles élections, l'opposition fribourgeoise a livré, dans le grand conseil, un assaut parlementaire, vrai combat de corps francs, grêle de motions jetées l'une par-dessus l'autre, de paroles retentissantes et de vertes injures ; mais elle a échoué contre le sang-froid de défenseurs de l'ordre existant. Cinquante voix contre vingt-neuf lui ont donné tort, en même temps que le caractère tumultueux de ses attaques a soulevé contre elle l'opinion.

« Dans tous les cantons où le radicalisme a triomphé, il s'est divisé aussitôt après sa victoire. » *Ami de la Rel.*

PROVINCES-RHÉNANES.

— Il y a plusieurs mois que nous entretenions nos lecteurs d'un procès criminel en fait de presse, qui intéressait vivement la population catholique des Provinces-Rhénanes de Prusse. L'avocat-général Leue, inculpé de trahison pour la publication d'un ouvrage qui mettait au grand jour la partialité de la censure prussienne au détriment de la presse catholique, avait été acquitté par le tribunal suprême des Provinces-Rhénanes ; mais le ministère public avait aussitôt interjeté appel à la cour de cassation siégeant à Berlin. Le 19 octobre, cette cause célèbre a été appelée devant cette cour, et M. Leue a été déchargé de tous les chefs d'accusations élevés contre lui. Il ne s'était ni présenté en personne, ni ne s'était fait représenter par un défenseur, ne demandant à être jugé que sur le contenu de son livre.

Le ministère public prit lui-même sa défense, et l'arrêt fut rendu en conformité de ses conclusions. Un murmure approbatif universel a confirmé l'opinion de ses juges. *Ami de la Rel.*

SAXE.

— La réaction ruppiste n'a pas tardé à se porter sur la Prusse occidentale. A Halle, on travaille très-ostensiblement à organiser une Eglise indépendante, en communion avec celle de Koenigsberg. Sous les auspices du docteur Rupp, l'Orient incrédule est venu donner la main à l'Occident et combiner leurs efforts pour battre en brèche l'Eglise officielle. Le gouvernement en appelle aux autorités ecclésiastiques pour poser une digue à ce débordement ; mais où prendre l'autorité pour y parvenir ? Le consistoire provincial de la Saxe prussienne, invité à examiner, juger et réprouver l'apostasie ruppiste, s'est déclaré incompétent pour porter un jugement aussi épineux. Il a préféré se récuser lui-même, en déclarant que l'Eglise indépendante est sortie, non pas seulement de l'Eglise évangélique, mais de toute l'Eglise chrétienne.

Ainsi le grand mot est prononcé : le rationalisme est excommunié de la soi-disant Eglise protestante. Le schisme entré les protestans conséquens et les inconséquens est consommé ; il est proclamé par une autorité ecclésiastique qui tient ses pouvoirs du souverain ; mais c'est ce que voulait l'immense légion des rationalistes allemands, et maintenant qu'ils se sentent déliés de toute subordination envers l'Eglise officielle, ils ne tarderont pas à se faire mieux connaître. *Ami de la Rel.*

LE LEVANT.

Missions du Levant.— Les derniers journaux du Levant nous apportent la nouvelle d'une perte bien douloureuse pour les missions de ces contrées, et qui sera longtemps et vivement sentie. Voici ce que nous lisons dans le *Courier de Constantinople* :

« M. l'abbé Leleu, préfet apostolique des missions des Lazaristes dans le Levant, est décédé mercredi dernier, 11 novembre, au couvent de Saint-Benoît, à Galata (1), après une maladie de quelques jours. M. l'abbé Leleu était à peine âgé de 46 ans.

« Arrivé en 1834 à Constantinople, M. l'abbé Leleu fut d'abord chargé de la direction du collège des Lazaristes jusqu'en 1838, époque à laquelle il se vit appelé au poste de préfet apostolique, en remplacement de M. l'abbé Brice qui a causé de son âge déjà avancé et de sa santé toujours chancelante, avait remis sa démission entre les mains de ses supérieurs, pour se retirer à Paris dans la maison-mère de la congrégation de Saint-Lazare.

« Au nombre des créations utiles que l'on doit au zèle éclairé qui distinguait si éminemment M. l'abbé Leleu, nous citerons le collège de Bèbek, l'établissement des Ecoles de Frères et des Sœurs de la Charité fondé à Smyrne en 1839 ; l'établissement des Ecoles des Frères et des Sœurs de la Charité fondé à Galata en 1840 ; un dispensaire pour les pauvres, aussi fondé à Galata, où on a donné en 1845 plus de 60,000 consultations gratuites, et des médicaments aux pauvres des toutes les nations et religions sans distinction aucune ; l'établissement des Sœurs à l'hôpital français de Péra (2), où ces saintes filles ont ouvert une nouvelle école pour les jeunes demoiselles de ce quartier éloigné de Galata.

« Les obsèques de M. l'abbé Leleu ont eu lieu le 12 nov. à l'église de Saint-Benoît, avec une grande pompe. Mgr. Hillereau, archevêque de Pétra, vicaire apostolique de Constantinople, a fait la levée du corps et l'absoute. Au nombre des assistans, on remarquait, outre les membres du clergé latin de toutes les paroisses et communautés religieuses, un nombre considérable de prêtres arméniens catholiques. S. Exc. M. le baron de Bourqueney, ambassadeur de France, M. le chargé d'affaire de Sardaigne, et beaucoup d'autres personnages marquans. L'affliction était générale, mais il nous serait impossible de décrire celle des pauvres ; nous n'avons rien vu de plus touchant.

« La mort de M. l'abbé Leleu est une perte incalculable pour la mission des Lazaristes et pour la colonie française qui est privée, par cette mort prématurée, d'un de ses plus honorables représentans. » *Ami de la Rel.*

ÉTATS-UNIS.

Nouvelle-Orléans.— Depuis une dizaine de jours un assez grand nombre d'Ecclésiastiques sont arrivés à la Nouvelle-Orléans. Nous mentionnerons entre autres le Réd. M. A. Martin, qui est arrivé la veille de Noël, de retour d'un voyage qu'il avait fait en France au mois d'avril dernier. M. l'abbé Martin, sans prendre le temps de se reposer d'une pénible traversée de soixante cinq jours, du Havre à la Nouvelle-Orléans, est parti lundi dernier pour prendre possession de la cure de Bâton-Rouge, poste important qui lui était réservé par Mgr. l'Evêque. *propagateur Catholique.*

— La veille ou l'avant-veille de Noël sont également arrivés quatre Ecclésiastiques italiens, dont deux Frères, appartenant à la Congrégation des Lazaristes. Ces Messieurs viennent de Gènes, et sont immédiatement partis pour leur destination, la ville de St-Louis. *Idem.*

— Dimanche dernier, cinq Ecclésiastiques sont arrivés de St-Louis, destinés pour les missions du Texas. Deux de ces Messieurs, qui sont prêtres, sont partis mercredi pour Galveston. Les trois autres, dont l'un est diacre, et les deux autres sont sous-diacres, seront ordonnés ces jours-ci par Mgr. Odin, Vicaire apostolique du Texas, qui est à la Nouvelle-Orléans depuis quelques

(1) Quartier de Constantinople.

(2) Autre quartier de Constantinople.

remanes, et qui doit retourner avec eux à Galveston, vers le milieu de ce mois.

Plusieurs autres Ecclésiastiques, parmi lesquels nous avons revu avec plaisir un orateur distingué, le Revd. M. McGill, rédacteur du *Catholic Advocate*, de Louisville, sont en ce moment à la Nouvelle-Orléans, les uns pour affaires, les autres pour rétablir leur santé sous l'influence bienfaisante de notre climat. La plupart de ces Ecclésiastiques trouvent une généreuse hospitalité dans la maison de notre digne Evêque qui met si admirablement en pratique, dans toute l'étendue de ses faibles ressources, et nous pourrions dire même au-delà, la recommandation que faisait l'Apôtre St-Paul à ses disciples Timothée et Tite : " Il faut qu'un Evêque soit hospitalier." *Idem.*

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Dans notre dernière feuille, nous avons, en réponse à un correspondant de St-Anicet, conseillé à cette paroisse de faire parvenir à M. le Surintendant de l'Éducation, le montant collecté par ses évaluateurs *so-disant*, non qualifiés, si ce montant était égal à la part qui doit lui revenir du gouvernement. Nos remarques à ce sujet ont peut-être été interprétées autrement qu'elles devaient l'être. Nous avons prétendu que le subterfuge employé par les évaluateurs de St-Anicet ne pouvait nuire en rien à la paroisse, mais cela, c'est en supposant, bien entendu, que ces évaluateurs ont rempli, à l'égard du prélèvement de la contribution, toutes les formalités requises par la loi. Or ces formalités, toutes les corporations d'écoles les connaissent : il faut que la somme soit formée par cotisation et répartition, sur les biens-fonds, suivant leurs valeurs respectives, il faut même que le secrétaire trésorier certifie dans son rapport que la somme a été prélevée ainsi. Si les évaluateurs de St-Anicet ont prélevé le montant de la contribution, de cette manière, nous sommes d'opinion que le gouvernement ne leur refuserait pas leur part sur l'argent des écoles, quand même ces évaluateurs prétendraient n'avoir pas été qualifiés, parce que, comme nous l'avons déjà dit, ce ne sont pas à eux à juger de leur qualification, mais à la cour du banc de la reine, et tant que cette cour ne les destitue pas en forme, le gouvernement ne peut révoquer en doute la légalité de leurs procédés.

Le peu d'étendue que nous avons donnée à nos remarques a peut-être fait croire que nous étions d'avis qu'il suffisait d'envoyer la somme au gouvernement, qu'elle eût été prélevée d'une manière ou d'une autre, pour pouvoir exiger une part de l'allocation. Loin de là, nous l'avons dit plus d'une fois, la loi ordonne expressément que cette somme soit prélevée au moyen d'une cotisation sur les biens-fonds, et en conseillant à la paroisse de St-Anicet d'envoyer le montant collecté à M. le surintendant, nous supposions que cet envoi serait accompagné des certificats voulus par l'acte des écoles. Ce que nous nous sommes attaché à prouver, et ce que nous répétons encore aujourd'hui, c'est que quand même des évaluateurs se prétendraient non-qualifiés à faire l'évaluation, s'ils la font en conformité à la loi, leur prétention ne doit nullement attenter à la légalité de leurs procédés.

Minerva.

Le même correspondant rapporte qu'il était bruit à Québec que neuf des réfractaires à la loi d'éducation, à St-Gervais, avaient été menés à la ville, et qu'un grand nombre d'autres avaient donné caution devant les magistrats de l'endroit.

P. S.—Nous apprenons de la *Gazette de Québec* que six des réfractaires de St-Gervais ont été conduits à Québec, par un M. Downs, magistrat, et que 150 autres ont été mis sous caution. On dit que tout est tranquille maintenant dans cette paroisse.

Idem.

L'Honble. J. H. Lafontaine était assez bien hier, pour sortir. C'est la première fois qu'il a pu le faire, depuis qu'il est tombé malade le premier Novembre.

Revue Canadienne.

Départ pour l'Europe.—MM. J. L. Beaudry et E. Dorion, de la maison A. Prevost sont partis hier afin de s'embarquer pour l'Europe dans l'*Hibernia* qui part de Boston le 1er. Février. Nous sommes heureux de voir le succès qu'ont obtenu nos jeunes compatriotes dans le commerce depuis quelques années. Un grand nombre font déjà des importations considérables.

Idem.

Prenez garde !—On nous dit que mardi dernier pas moins d'une vingtaine de personnes de la campagne ont payé l'amende pour être venus en ville avec leurs anciennes voitures d'hiver.

Un journal de St-Jean (N. B.) au sujet de la Poste, dans les colonies, manifeste l'espoir que les Chambres de cette Province qui doivent s'être réunies hier, renouvelleront leurs demandes au Gouvernement Impérial, pour faire réduire les taxes exorbitantes qui se prélèvent dans les colonies par le département de la Poste.

Idem.

Un volcan en travail dans le Haut-Canada.—Nous avons rapporté, d'après le *Cobourg Star*, un phénomène qui a été remarqué à Graston, sur le lac Ontario, le 5 janvier. Ce bouleversement des eaux du lac ne peut s'attribuer qu'à un tremblement de terre ou au travail d'un volcan. Ce qui semble militer en faveur de cette dernière supposition, c'est qu'un phénomène du même genre s'est manifesté six jours après sur le *Rice Lake*, à douze milles au nord de Cobourg. Ce lac paraissait très agité, la glace (de 18 pouces d'épaisseur) ondulant dans toutes les directions. Tout-à-coup elle éclata avec un bruit pareil à celui du tonnerre, et un espace considérable, au centre du lac, fut lancé et emporté à la hauteur de dix pieds. Elle est restée dans cette position.

Canadien.

Incendie à Frédéricton. Le grand établissement de scierie à vapeur appartenant à M. Nelson, sur le Nashwalksis, en face de Frédéricton, a été consumé par le feu dans la nuit du 15 au 16 janvier. On estime la perte à £5,000. Il n'y avait point d'assurance.

Idem.

Encore un navire de guerre perdu.—Une lettre de Honolulu (Iles Sandwich), datée du 9 octobre, annonce que le schooner des Etats-Unis, *Shark*, s'est perdu le 10 septembre, à l'embouchure de la rivière Columbia, sur la côte de l'Oregon. Le sloop de guerre des Etats-Unis, *Pracock*, s'est déjà perdu au même endroit, ce qui prouve que ce mouillage est loin d'être facile et sûr, comme certaines personnes l'avaient prétendu.

Idem.

Pétrification humaine.—Vers la fin de novembre, des ouvriers en creusant un puits dans le comté de Lowndes en Géorgie, à peu de distance de la frontière de la Floride, rencontrèrent une assez étrange formation pierreuse. Après en avoir brisé quelques parties, ils reconnurent que c'était un corps humain complètement pétrifié. La mâchoire conservait encore quelques dents. Ce corps se trouvait dans une couche argileuse, placée à 30 pieds environ de la surface du sol. Le pays environnant est couvert de bois, et l'on n'y trouve de cours d'eau un peu considérable qu'à une distance de dix milles. On pense que ce corps est celui d'un homme appartenant à la race antédiluvienne. Voilà du moins ce que dit le *Patriot* d'Albany, en Géorgie.

Idem.

Incendie près de Toronto.—Le grand établissement de MM. Helliwell frères, sur la rivière Don près de Toronto, vient d'être détruit par le feu. L'établissement comprenait une brasserie, une distillerie, un moulin à farine contenant pour £1000 de grains; trois maisons habitées par les propriétaires et leurs employés, un magasin, étables et autres dépendances. On estime la perte de £5000, à £6000, sur quoi il n'y avait d'assurances que pour environ £1000.

Incendie de Brockville.—Le lundi 11 de janvier, l'église presbytérienne de Brockville est devenue la proie des flammes. C'était la première église bâtie à Brockville. On ne connaît par l'origine de l'incendie.

FRANCE.

Déplorable accident.—Un horrible accident est arrivé, dans la rue du Barbâtre, à Rheims. L'industriel le raconte en ces termes :

" Nous avons à annoncer la mort de trois hommes. Puisse-t-on ne pas en reconnaître davantage, quand il sera possible de pénétrer dans la cave ! Cette cave est une ancienne crayère formant deux étages, dont le second s'étend sous la rue du Barbâtre. Elle était louée quelques tems par un jardinier qui y avait déposé des couches de fumier pour champignons. Hier soir il y est entré, vers sept heures, avec un domestique. Tous deux en descendant dans la seconde cave, sont tombés asphyxiés par le gaz carbonique; l'un sur les marches, l'autre au bas de ces marches.

" Averti, dit-on, par les cris d'un enfant de douze ans, un ouvrier charpentier, nommé Paul, s'est précipité dans la cave et y est tombé mort, victime de son héroïque dévouement. Une foule immense s'est bientôt amassée. Deux courageux ouvriers, l'un nommé Vaillant, l'autre Génin, ce dernier ouvrier serrurier, liés fortement par le milieu du corps, ont, après des efforts inouis relevé le domestique et le charpentier; c'étaient deux cadavres. Les braves ouvriers eux-mêmes ont failli payer de leur vie; on les a retirés sans connaissance, à demi morts, et ils n'ont recouvré leurs sens qu'après beaucoup de soins, ce qui ne les a pas empêchés de se replonger sur les marches de l'escalier et de faire de nouveaux efforts pour arriver au corps du jardinier. Les chandelles s'éteignaient dès la quatrième marche, et il fallait en descendre 25. L'air était complètement irrespirable. M. Lecomte, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, et toute la société médicale, qui se trouvait en ce moment réunie à l'Hôtel-de-Ville, sont arrivés sur les lieux. Des tonnes d'eau de chaux, des seaux d'eau ammoniacale ont été lancés dans la cave. Un tuyau de pompe y a été introduit et y a injecté de l'air. Tous ces moyens n'ont pu la rendre respirable.

" Enfin, vers minuit et demi, notre brave concitoyen Bernard muni du masque de verre et de la camisole de sauvetage à laquelle aboutit le long tuyau de pompe qui amène au dos et, à de grands efforts, il a pu pénétrer dans la cave, et après quelques pas être possible de pénétrer plus loin dans la sième cave.

ANGLETERRE.

Mort d'un conseiller législatif.—Le *Morning Chronicle* de Londres, du 5 décembre 1846, annonce la mort d'un de nos conseillers législatifs, l'honorable Robert Dickson de Niagara Haut-Canada, frère de M. Dickson, le représentant de cette place. Ce monsieur est décédé à Leghorn, en Italie, après une courte maladie.

IRLANDE.

Les nouvelles qu'on reçoit d'Irlande deviennent de plus en plus affreuse, et les récits qu'on lit dans les journaux anglais font frissonner. C'est à peine si une pareille misère a épouvanté les tems de la barbarie. La famine fait chaque jour de nouvelles victimes, et les ressources s'épuisent sans qu'aucun adoucissement apparent soit apporté aux souffrances de la population. Aux détails que nous avons déjà donnés, nous nous contenterons aujourd'hui d'ajouter l'extrait suivant d'un rapport adressé par les commissaires du bureau de bienfaisance (*Poorlaw Union*) de Skibreen (comté de Cork), au ministre de l'intérieur, sir George Grey :

" Du commencement à la fin, ce n'est qu'un funèbre catalogue de

famine et de mort. Notre correspondant définit la condition de cette malheureuse cité, en disant que les pauvres y meurent comme des bestiaux empoisonnés. Une apathie effrayante, comme celle qui caractérise les gens frappés de la peste, engourdit cette population infortunée. La faim a détruit en elle tout germe de sympathie généreuse; le désespoir l'a rendue insensible et en quelque sorte pétrifiée. Elle attend son dernier moment d'un œil morne, avec indifférence et sans crainte. Il n'y a pas une malheureuse cabane où la mort ne soit déjà.

« On voit des familles entières sur des restes de paille pourrie qui jonchent çà et là le sol humide, dévorées par la fièvre, et personne n'est là pour humecter les lèvres des malades ou pour soulever leur tête. Le mari meurt à côté de sa femme, laquelle ne semble pas même se douter qu'il est désormais affranchi des souffrances terrestres. C'est le même lambeau de toile qui recouvre les cadavres et les êtres encore vivans, et ceux-ci ne paraissent pas avoir le sentiment de cet horrible voisinage. Les rats viennent chercher leur proie au milieu de cet affreux pêle-mêle, et nul n'a assez d'énergie pour troubler leur festin. Les pères enterrent leurs enfans sans pousser un soupir, dans quelque coin isolé : tombe abandonnée sur laquelle aucune mère, aucun ami ne viendra pleurer !... »

En réponse à ce Mémoire, sir George Grey a fait adresser aux commissaires une lettre qui renferme l'aveu de l'impuissance du gouvernement anglais pour faire face aux exigences de l'épouvantable crise à laquelle l'Irlande est en proie.

AUTRICHE.

Le 12 novembre, l'archiduc Guillaume-François-Charles, fils du célèbre archiduc Charles, a fait ses vœux solennels dans la chapelle impériale, en présence de toute la cour. Il a reçu l'accolade chevaleresque pour l'ordre Teutonique, de l'archiduc Maximilien d'Este, grand-maître de l'ordre, assisté des princes de Liechtenstein et de Lobkowitz.

D'après une correspondance particulière publiée par un journal espagnol, *le Clamor Publico*, toute la noblesse de Vienne donne le titre de roi au duc de Bordeaux, depuis son mariage à la sœur du duc de Modène.

BELGIQUE.

—Le paupérisme fait des progrès effrayants en Belgique. Le nombre des pauvres inscrits dans les bureaux de bienfaisance est de 7 à 800,000, sur 4 millions d'habitans. C'est près du cinquième de la population. La proportion est encore plus considérable dans les Flandres, où le paupérisme semble passer à l'état chronique, comme dans la malheureuse Irlande. On attribue les progrès de ce fléau à deux causes : l'une accidentelle, et l'autre organique, le renchérissement des subsistances et la décadence de l'industrie linière occasionné par la révolution qui s'est effectuée dans les procédés de fabrication.

ESPAGNE.

—Les journaux de Madrid nous apportent la nouvelle imprévue d'une crise ministérielle qui, cette fois, du moins, n'a duré que vingt-quatre heures. Voici à quelle occasion. Il y a quelques jours, M. Pacheco, chef de l'opposition conservatrice et procureur-général près la cour suprême de justice, demanda un congé pour se rendre à Cordoue, où il se présente comme candidat à la députation. Ce congé lui ayant été refusé, M. Pacheco donna sa démission qui fut acceptée par le ministère, et que la reine a refusé d'abord de sanctionner. Le 29 novembre, dans la soirée, le cabinet en masse donna sa démission. Le 30, au matin, la reine fit mander M. le marquis de Viluma, chef du parti absolutiste, et le chargea de composer un ministère dont il aurait la présidence.

Dès trois heures, M. de Viluma avait reconnu l'impossibilité, non de trouver des collègues, mais de former une administration viable. Sur la déclaration du marquis, la reine fit appeler M. Isturitz et le pria de rester à la tête du conseil. M. Isturitz résista quelque temps; enfin, il fut convenu que la reine signerait le décret par lequel la démission de M. Pacheco est acceptée, et que le ministère tout entier reprendrait ses fonctions.

CALIFORNIE.

—L'arrestation du représentant de la Havane. Nous en avons douté d'abord, mais, derniers journaux, nous nous demanderons ce qu'a pu faire le consul de France à Monterey, qui justifiait un acte aussi grave de la part des autorités américaines.

Un navire anglais a été dépêché aux îles Marquises, pour prévenir les autorités françaises de ce qui venait de se passer. Depuis, M. Gasquet a été mis en liberté, mais on le tient en état de surveillance.

HAÏTI.

—On a des nouvelles de Port-au-Prince du 15 décembre. Le 8, le président Riché était revenu de Jacmel à Port-au-Prince. Pendant son séjour à Jacmel, il a fondé quatre écoles gratuites et a pris d'autres mesures utiles. Profitant noblement de la tranquillité de la république pour se montrer clément, le président a, d'après l'avis du conseil des ministres, levé le séquestre qui frappait les immeubles appartenant à l'ex-président Boyer; tous ses biens lui sont restitués et il sera indemnisé de ceux qui ont été vendus.

Un nommé Montès avait dénoncé au gouvernement le général Shefiard comme tramant une conspiration. Shefiard fut arrêté, mais l'examen de cette affaire mit son innocence hors de doute. Et son dénonciateur a été arrêté et emprisonné à sa place.

ALGER.

7 décembre.—Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Alger, 30 novembre.

« On annonce que les onze prisonniers français qui restaient détenus à la déra d'Abd-el-Kader ont été rendus à la liberté.

« C'est par ordre de l'émir qu'ils ont été conduits près de Melilla, où le gouvernement espagnol les a parfaitement accueillis.

« Le 27, au matin, les prisonniers ont débarqué à Djemâ-Ghazaouat.

« M. le lieutenant-colonel de Cognord a désiré s'y arrêter quelques jours avec eux. Ils sont tous en bonne santé. »

Tremblements de terre en Algérie.—On écrit d'Alger, le 24 : « Hier, à dix heures moins un quart, on a ressenti une secousse de tremblement de terre à Alger. Le même phénomène avait lieu à Cherchell, à la même heure : mais dans cette dernière ville les secousses se suivaient à des distances très rapprochées depuis celle dont nous avons parlé récemment. Pendant une seule journée, on en a ressenti douze, et même vingt-trois, au dire des indigènes. Dans les nuits de samedi et dimanche, presque toute la population a campé dans les jardins. Il y a peu de maison qui ne soient lézardées. »

ÉTATS-UNIS.

Terrible Explosion.—Jeudi soir, à huit heures et demie, près de Mayanunk, à neuf miles environ de Philadelphie, une locomotive a fait explosion sur le Reading Railroad. Cette locomotive traînait un convoi de wagons vides et les sept hommes qui la montaient ont été tués. Les corps de ces malheureux ont été littéralement broyés; les débris en ont été lancés à des distances énormes.

Désastres causés par une trombe.—Samedi soir, un ouragan soudain et terrible a éclaté sur la ville de Troy, et a renversé une muraille de la fondrie de Clinton, balayant dix à quinze pieds de longueur de la toiture. Trois hommes ont été écrasés sous les décombres, et plusieurs autres ont été gravement blessés.

Conspiration de Nègres.—Une lettre de Memphis, dit le *Jeffersonien* de la Nouvelle-Orléans, annonce qu'on venait de découvrir dans le voisinage de cette ville un plan d'insurrection formé par les nègres. La garde de la ville avait été augmentée. La nuit où le complot devait éclater, le feu fut mis à une maison; mais les meneurs furent arrêtés, et ils ont avoué leur complot.

Les inondations dans l'Ohio.—Sept ponts, entre Cleveland et Akron, un autre sur la Cuyahoga ont été emportés par les eaux. L'express de l'Ouest a couru grand danger. Les chevaux étaient sur l'un de ces deux derniers ponts; on allait les atteler au wagon, quand l'alarme a été donnée. Les hommes n'ont eu que le temps de s'éloigner, et la voiture a pu être retirée. Les comtés de Delaware Randolph et Wayne ont été complètement inondés par la crue des rivières White et Whitewater. Les pertes ont été immenses en fourrages, en grains, et en bestiaux; un homme seul s'est vu enlever 500 porcs.

Le Washington.—Tel est le nom du premier steamer de la ligne américaine qui doit naviguer entre New-York et Brème en touchant alternativement à Cowes, Southampton et le Havre. Ce beau navire a dû être lancé le 20 de ce mois et sera son premier voyage le 1er mars prochain. Il a 240 pieds de long sur 39 de large et 31 de profondeur. Sa machine à vapeur aura une force de 2,000 chevaux.

VOYAGE DE CANTON AUX MONTAGNES DU

YUN NAN.

La relation que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs a été communiquée aux personnes de qui nous la tenons par les parents du pieux missionnaire qui l'a écrite. Elle donne le détail de son voyage, depuis Canton jusqu'à Long-Ky, dans les montagnes où il exerce aujourd'hui les augustes et laborieuses fonctions de l'apostolat. En traçant ces lignes avec un abandon plein de cœur, et pour sa famille seulement, M. l'abbé Chauveau ne songeait guère, on s'en apercevra sans peine, qu'elles fussent être livrées à la publicité; mais elles nous font que nous voyons à quel prix les missionnaires peuvent embrasser la vie de privations, le long martyre auquel ils se dévouent. Nous ne craignons pas de communiquer une indiscretion en imprimant la lettre de M. l'abbé Chauveau, mais nous la consacrons à ceux que lui attachent les liens du sang.

Les lecteurs de *l'Univers* ne sont pas pour lui des étrangers, et nous ne ferons qu'agrandir le cercle du foyer de famille.

M. l'abbé Chauveau fait partie de la sainte et courageuse congrégation des Missions-Etrangères.

Long-Ky (Montagnes du Yun-Nan), 27 février 1845.

Mes bien chers parents,

En commençant la longue lettre que je vous adresse aujourd'hui, le premier besoin de mon cœur est de rendre grâce à Dieu pour tous les innombrables bienfaits que j'ai reçus de lui pendant le voyage que je viens de terminer. Je vous prie de le remercier aussi pour moi; notre commune reconnaissance n'égallera jamais ses bontés. Je pense qu'après la lecture de ma lettre vous conviendrez de ce que je vais dire. Le voyage d'un missionnaire en Chine est un miracle de la Providence. Peu de choses ont manqué au mien pour le rendre intéressant, et un peu plus, il sût devenu

tragique. Les satellites, chaînes en mains, ont arrêté le pauvre pèlerin; aux satellites ont succédé les luttres corps à corps avec les voleurs; les voleurs ont fait place à des assassins imaginaires; ces assassins imaginaires ont rendu sous certains individus qu'il m'importait fort d'avoir toujours raisonnables... Mais il ne faut pas anticiper; chaque fait trouvera sa place. Je tiens seulement à vous dire tout de suite, que lorsque je vous parlerai de mes privations et de mes peines, ce ne sera nullement dans l'intention de solliciter votre compassion ou d'ébranler votre piété. De même, lorsqu'il m'arrivera de vous entretenir de ma bonne fortune et de mes succès, ce ne sera pas avec la pensée de mendier des éloges ou de l'admiration. Je vous raconte une histoire, pas autre chose; je ne vise pas aux effets d'éloquence, et pour que vous vous mépreniez moins sur la portée de mes paroles, voici dans quelle position je me suppose en vous écrivant :

C'est un soir d'hiver. Il fait grand froid. Vous êtes tous ensemble autour d'un bon feu, et vous cherchez un sujet de causerie pour la veillée. — Tout à coup j'arrive et je frappe à votre porte. Au premier son de ma voix, que vous avez bien vite reconnue, vous avez dit : Entrez ! entrez ! Dieu soit béni ! Sommes-nous heureux après tant de peines ! Je m'assieds : nous pleurons peut-être un petit moment, n'est-ce pas ? Puis il faut en venir aux histoires, et c'est alors que je vous raconte celle qui suit. Il est bien entendu que je ne veux pas vous faire un sermon ; nous en restons à la causerie de famille et d'hiver, où peuvent se glisser bien des choses que la chaire n'admettrait pas et qui ont le droit d'être amusantes en même temps qu'instructives.

Vous avez lu l'histoire des quatre fils Aymon. C'est une histoire très-respectable sans doute, mais elle a quelque peu vieilli, et l'on peut craindre que durant le cours des siècles, certaines mains n'y aient glissé certains faits qui ne mériteraient pas une croyance absolue. Ce que vous allez lire est tout neuf, au contraire, et l'historien, très-capable de parler savamment, s'engage à parler toujours véridiquement. Vous lui prêtez donc foi ; quant à l'attention, c'est affaire convenue. Je commence donc, et que personnellement ne sommeille !

Vous vous le rappelez, mes chers parents : le 29 novembre, au soir, je fermai, à Canton, la dernière lettre que vous avez reçue de moi. Elle vous disait que mes gens allaient arriver afin de me *chinois*, passez-moi le terme. Ils entrèrent dans ma chambre à cinq heures du soir. J'avais eu la sage précaution de dîner auparavant, et mes hôtes étaient prévenus que je les ferais appeler au moment des adieux. Ma porte se ferma à clé. Malheureusement, tous ces préparatifs offraient un air de mystère qui intriguait fort les domestiques de la maison, Chinois et païens. Ils ne savaient rien de mon secret ; MM. Board et Fisher en étaient seuls dépositaires. Le plus entendu de mes gens s'arma d'un ciseau, et le voilà qui commence à me tondre. Voyez la misère humaine ! Cela me fit de la peine, de me voir ainsi couper les cheveux. J'osais au bon Dieu ce petit sacrifice : c'était le commencement. L'impitoyable perruquier abattait tout avec une joie sans pareille ; il me martyrisa quand il en vint à passer le rasoir sur ma tête, aussi vierge en ce point que celle de Samson. Mais il eut soin, pour me consoler, de me pendre à l'occiput une belle queue de quatre grands pieds de long; ma chevelure regagnait en longueur ce qu'elle venait de perdre en étendue. Ensuite on me présenta les habillements : la chemise, une espèce de grand gilet de soie, une culotte de soie, une longue robe de soie, ceinture de soie, bas de soie, souliers de soie, et enfin une espèce de camail en beau drap bleu-ciel. C'était un riche costume. Par malheur, j'étais avec tout cet attirail, aussi embarrassé de ma personne que le serait de la sienne un chat que l'on forcerait à porter des bottes. La vêture terminée, on commence à plier bagage. Pendant ce temps, je prie MM. Board et Fisher de passer dans ma chambre. Ils ont tressailli en me voyant. M. Board n'y tenait plus ; sa foi vive encore, et toute sa contenance me révélait un homme qui s'associait de cœur et d'âme à la cause que j'allais défendre. M. Fisher, quoique protestant, parut très-sensible à ce travestissement que m'imposait l'amour de notre sainte et chère religion, la sienne n'inspirant jamais de semblables sacrifices. Il agréa mes remerciements et mon dernier adieu ; nous sortons. Le moment était solennel pour moi, et le monde me paraissait alors sous une figure toute nouvelle. Personne ne disait mot. Nous traversons un corridor, une chambre, et nous atteignons l'escalier qui conduit à la rue. Je me croyais à l'abri de tout œil humain, mais un misérable domestique se trouvait au bas de l'escalier afin d'examiner un peu le manège nouveau qu'il devinait se passer dans la maison de son maître. M. Board, d'un geste significatif, le força de se

retirer ; malheureusement il était trop tard, l'espion savait tout. N'importe, il ne s'agissait plus de délibérer. Une dernière fois je presse la main de M. Board, et nous sommes en pleine rue. J'étais loin de prévoir alors tout ce que me coûterait l'imprudent regard qu'avait jeté sur moi le domestique de M. Fisher. La petite caravane est en route. Un de mes courriers va devant ; je le suis de près ; un autre m'accompagne à quelques pas de distance. Nous faisons le moins de bruit possible ; certes, il importait de décamper sans tambour ni trompette. Le bon Dieu avait bien disposé les choses ; rien n'y manquait de sa part. La nuit très-sombre cachait un peu ma figure et ma contenance, telles que tous les chiens de la ville eussent juré s'ils m'eussent aperçu. Il tombait de l'eau, ce qui me donnait une occasion toute naturelle de m'abriter sous un parapluie. Nous arrivons, après quelques minutes de marche, à la fameuse porte sur le seuil de laquelle ne doit jamais poser le pied de tout homme assez malheureux pour n'être pas né Chinois. J'eus la témérité de fouler et de franchir ce seuil redoutable aux Européens. Que je jouissais d'un bonheur bien nouveau pour moi, alors je pouvais dire : Maintenant, si tu es pris, tu auras l'honneur d'être mis en prison. Je crus comprendre que s'il y avait quelque héroïsme dans l'entrée du missionnaire, ce n'était pas parce qu'il brava les dangers qui l'entouraient. On éprouve je ne sais quoi, dans ce moment-là, vous excite, vous pousse : les dangers semblent en quelque façon puérils et ridicules ; les consolations sont abondantes, douces comme la voix d'un ami. Me voyant définitivement en Chine, je remerciai Dieu, dans l'effusion de mon âme, de ce qu'il me permettait d'aborder une terre fumante encore du sang des martyrs. Je renouvelai mon acte de dévouement à sa gloire et j'acceptai de bon cœur toutes les peines qui pourraient résulter de cette première démarche. Je cheminai, préoccupé de semblables pensées, quand tout-à-coup je m'aperçus que mon courrier de devant n'était plus à son poste. Je tourne la tête avec inquiétude, celui qui me suivait en fait autant, et plusieurs passants remarquèrent ces signes, de façon à me faire croire qu'ils en étaient surpris. Je commençais à m'inquiéter extrêmement de la disparition subite de ce courrier. Mon inquiétude, heureusement, ne fut pas longue ; il revint bientôt, se remit à l'avant-garde avec une lanterne qu'il venait d'allumer ; c'était la cause de son absence. Après un bon quart d'heure de course, nous arrivons au petit canot qui nous attendait. Nous sautons lestement à son bord, et rame, matelot ! Cela va bien, disais-je. Courage ! La grande barque qui devait me conduire n'était pas très-éloignée ; mais elle était perdue au milieu de cent et cent autres, qu'il me fallut enjamber successivement. Vous ne sauriez imaginer le nombre prodigieux de barques qui couvrent l'immense rivière de Canton. Sur ces eaux habite une population qui s'élève, dit-on, à plus de 200,000 âmes. Comme vous le pensez, je ne m'occupai nullement de dire bonsoir à tout ce monde. A peine suis-je à bord que tous les matelots veulent me voir ; ils passent et repassent devant moi, me jetant des regards fort indiscrets. Quel taudis que cette barque ! Il y avait une fumée d'enfer, braileries, tapages, rien ne manquait pour une fête civique. J'étais gravement assis sur un tabouret de bambous, à côté de ma couche somptueuse, la pipe à la main ; je m'admirais tout seul ; je me croyais un pacha à trois queues. Un enfant de 12 ans qui m'a beaucoup gêné durant tout le voyage, s'approche alors de moi avec un vase d'eau chaude, m'invitant à me la faire. Les Chinois aiment passionnément à se passer ainsi de l'eau quasi-bouillante sur le visage. Bien ayant aucun besoin dans le moment, je renvoyai l'enfant à son travail. Mais, pour n'être plus exposé à de semblables politesses, je retirai, c'est à dire, je me renfermai dans mes rideaux. Un instant après, je dormais profondément. Au milieu de la nuit, je suis réveillé tout à coup par des coups de pied donnés à la barque et par de bruyants éclats de voix. J'eus presque peur d'abord, mais bientôt je connus que c'étaient les cris du départ et les efforts de nos mariniers levant l'ancre. Le lendemain, samedi, 30 novembre, nous étions avancés d'une lieue peut-être dans la rivière, et quand il fit jour je m'aperçus que nous avions, presque côte à côte, un petit mandarin qui probablement ne savait pas avoir l'honneur d'être aussi voisin de moi. Durant plusieurs heures je pus suivre les jeux de ses enfants à travers les fentes de la barque. Vers le soir, les douaniers se donnèrent la peine de venir nous rendre visite ; mais ils se retirèrent, moyennant quelques sarèques qui leur furent glissées en main. Cette journée me parut un long mois ; je la passai tout entière sur mon lit. Enfin les trépignements et les hurras recommencent ; cette fois nous partons définitivement et nous ne nous arrêterons plus que pour porter le roix.

(A continuer.)

